



ACCOMPAGNEMENT PARCOURS BAFA

La Communauté de communes accompagne chaque année **une douzaine de jeunes du territoire (hors Vierzon)** dans leurs parcours BAFA.

CONDITIONS

- Résider dans l'une des communes rurales de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry. *La ville de Vierzon accompagne les jeunes Vierzonnais (prendre contact avec le Bureau Information Jeunesse – espaces jeunes 16-25 ans de la ville de Vierzon).*
- Avoir au minimum 15 ans au moment des démarches (le BAFA est accessible dès 16 ans).

UN PARCOURS BAFA SE DÉROULE EN 3 ÉTAPES :

- une session de formation générale d'une durée de 8 jours en centre de formation,
- une session de stage pratique d'une durée de 14 jours en centre de loisirs ou en séjour de vacances
- une session d'approfondissement (ou de qualification) d'une durée de 6 jours en centre de formation.

Pour débiter le parcours BAFA, il est nécessaire d'avoir au moins 16 ans le 1^{er} jour de la session de formation générale.

PLUS D'INFORMATIONS

www.jeunes.gouv.fr

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry
Direction Petite enfance, enfance, jeunesse – 02 36 96 80 01

LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Prise de contact avec le centre de loisirs de proximité

Les jeunes, souhaitant débiter un parcours BAFA et bénéficier de l'accompagnement pédagogique et financier de la Communauté de communes, doivent prendre contact avec un des 4 centres de loisirs intercommunaux de proximité situés à Foëcy, Genouilly, Massay et Vouzeron.

Période de découverte

Les jeunes sont reçus par le directeur du centre de loisirs qui leur présentera le parcours BAFA, le centre de loisirs et leur proposera d'effectuer une période de vacances sous le statut de volontaire.

Les volontaires doivent avoir au moins 15 ans. Ils perçoivent une indemnité de volontariat de 90€ brut par semaine (ou 18€ brut par jour).

À l'issue de cette période de découverte, les jeunes feront un bilan avec le directeur du centre de loisirs. S'il est positif et que le jeune confirme son envie de s'engager dans le parcours BAFA, la Collectivité pourra, après avis du directeur et accord de la directrice de service, dans la limite des crédits de l'année en cours, prendre en charge le coût de la formation générale BAFA.

Accompagnement à l'inscription en BAFA

Une fois la prise en charge validée, le jeune et le directeur du centre de loisirs recherchent ensemble le stage de formation générale le plus adapté aux disponibilités du jeune et aux attentes du centre de loisirs.

Les jeunes qui n'auront pas bénéficié de la prise en charge financière pourront être accompagnés à l'inscription et aux demandes d'aides financières de droit commun (Caf, Conseil départemental, comités d'entreprise, JPA, MSA...).

Stage pratique

Les jeunes qui bénéficient du financement du coût de la formation générale BAFA s'engagent à effectuer leur stage pratique dans l'un des 4 centres de loisirs intercommunaux pour une durée minimale de 14 jours.

Stage d'approfondissement

La Collectivité poursuit son accompagnement pour le stage d'approfondissement. Le directeur du centre de loisirs et le jeune repèrent le stage d'approfondissement le plus approprié aux disponibilités du jeune et aux besoins du centre de loisirs. L'inscription se fait par le jeune et le directeur établit une attestation de prise en charge à transmettre à l'organisme de formation.

Après le financement du BAFA, un engagement des jeunes à poursuivre leur parcours d'animateur au sein des centres de loisirs intercommunaux est souhaité.

ATTENTION :

- L'accompagnement financier sera lié à l'engagement du jeune lors de sa période de découverte et à sa motivation.
- Les jeunes retenus mais qui n'auront pas pu bénéficier de l'aide une année seront prioritaires l'année suivante.
- Le financement du BAFA ne vaut pas recrutement automatique pour l'été dans le centre de loisirs. Une démarche de candidature sera nécessaire.

Retrouvez l'ensemble des coordonnées des centres de loisirs sur le site **cc-vierzon.fr**